



加  
拿  
大  
空  
手  
道  
連  
盟

# Guide de sélection de l'Équipe du Québec

T	F
5	5
1	1
4	4
2	2
5	5
2	2
—	—
3	3
1	0
6	3
1	6



## Cahier des règlements Édition 2014-2015







## TABLE DES MATIÈRES

---

1.	Introduction	... 5
	1.1 Nouveautés 2014-2015	
	1.2 Règlementation de Karaté Canada	
2.	Lieux et dates des épreuves de sélection	... 5
3.	Participation aux épreuves de sélection	... 5
	3.1 Éligibilité	
	3.2 Athlètes identifiés 2014-2015	
	3.3 Athlètes identifiés 2015-2016	
	3.4 Athlètes – programmes Sport-Études et Alliance Sport-Études	
4.	Athlètes sélectionnés sur l'équipe du Québec	... 7
	4.1 Nombre d'athlètes par catégorie	
	4.2 Athlètes invités au championnat canadien selon les règles de Karaté Canada	
	4.3 Catégories Cadet et Junior	
	4.4 Épreuve de kata en équipe	
	4.5 Laissez-passers (wild cards)	
5.	Catégories d'âge et épreuves	... 8
6.	Sur-classement de catégorie d'âge	... 8
7.	Catégories de poids	... 9
8.	Pesée des athlètes	... 9
9.	Équipement de protection	... 10
10.	Système de pointage des épreuves de sélection	... 10
	10.1 Pointage pour les catégories de 5 participants et plus	
	10.2 Pointage pour les catégories en kumite de 3 et 4 participants (tournoi à la ronde)	
	10.3 Règles spécifiques au tournoi à la ronde (« round robin »)	
	10.4 Bris d'égalité pour un tournoi à la ronde	
11.	Repêchage	... 11
12.	Pointage pour résultats nationaux et internationaux	... 11
13.	Égalité des points au cumulatif des sélections	... 12
14.	Politique d'exemption de participation	... 13
	14.1 Objectifs de l'exemption	
	14.2 Événements approuvés	
	14.3 Octroi des points	
15.	Préparation des feuilles de tirage et positionnement des athlètes en tête-de-série ou qualifiés	... 15
16.	Dérogation aux règlements des sélections	... 16
17.	Nouveaux règlements de sécurité	... 17
18.	Dépôt d'un protêt	... 17
	Annexe 1 : Feuille de tirage – Exemple	... 18
	Annexe 2 : Repêchage – Exemple	... 19



**KARATÉ QUÉBEC** est l'organisation de régie reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du gouvernement du Québec ainsi que par Karaté Canada, dont la mission première est d'assurer un leadership en matière de développement et de promotion du karaté au Québec.

Note : Dans le présent guide, le masculin est utilisé sans discrimination pour désigner tant les hommes que les femmes dans le but d'alléger le texte.

Le 25 août 2014



## 1. INTRODUCTION

Les épreuves de sélection de l'équipe du Québec 2014-2015 permettent de sélectionner les athlètes en karaté, membres de Karaté Québec, qui constitueront l'équipe du Québec et représenteront le Québec lors du Championnat canadien 2015. Le Championnat canadien 2015 se tiendra à Richmond en Colombie-Britannique les 30-31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2015.

### 1.1 Nouveautés 2014-2015

Bien que la plupart des règles du présent guide soient très semblables à l'année dernière, certaines nouveautés y ont été apportées. Cependant, nous voulons attirer particulièrement votre attention sur les points suivants :

- Éligibilité à tous les karatékas possédant une ceinture BLEUE ou plus : **section 3.1**
- Exigences de participation et perte de statut en cas de non-respect : **sections 3.2, 3.3 et 3.4**
  - o Exigences relatives aux athlètes ayant un statut d'athlète identifié et athlètes inscrits à un programme Sport-Études ou à l'Alliance Sport-Études.
- Athlètes admissibles à deux catégories Juniors : **sections 4.3 et 4.31**
  - o Cadet - Junior et Junior - U21
- Catégories de poids U21 : **section 7**
  - o Selon les nouveaux règlements de la WKF, les catégories de poids de la catégorie U21, masculin et féminin, ont été modifié pour correspondre à la catégorie Senior (18 ans et plus).
- Règles pour les tournois à la ronde (round-robin) : **section 10.2, 10.3 et 10.4**
  - o Pointage pour les catégories en kumite de 3 et 4 participants et bris d'égalité pour un tournoi à la ronde
- Exigence pour demande d'exemption et d'équivalence avant une sélection : **section 14**
  - o Politique d'exemption de participation, objectifs de l'exemption, événements approuvés et octroi des points

### 1.2 Règlementation de Karaté Canada

- o Le contenu du présent guide tient compte des règlements présentement en vigueur à Karaté Canada. Dans l'éventualité où des changements surviendraient ultérieurement, nous vous en aviserons dans les plus brefs délais.

Malgré que les points ci-dessus représentent des changements significatifs, nous vous recommandons de prendre connaissance de la totalité du présent document pour vous assurer de disposer de toutes les informations nécessaires au déroulement des épreuves de sélection.

## 2. LIEUX ET DATES DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

1 <sup>ère</sup> SÉLECTION	2 <sup>e</sup> SÉLECTION	3 <sup>e</sup> SÉLECTION
5 octobre 2014	2 novembre 2014	30 novembre 2014
Complexe sportif Claude Robillard 1000, ave. Émile-Journault Montréal, QC H2M 2E7	Complexe sportif Claude Robillard 1000, ave. Émile-Journault Montréal, QC H2M 2E7	Complexe sportif Claude Robillard 1000, ave. Émile-Journault Montréal, QC H2M 2E7

## 3. PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

### 3.1 Éligibilité

Tous les participants doivent être des membres en règle de Karaté Québec. Les membres de catégorie Minime (12-13 ans), Cadet (14-15 ans), Junior (16-17 ans), U21 (18-20 ans) et Senior (16 ans et plus en kata ; 18 ans et plus en kumite) peuvent participer aux épreuves de sélection de l'équipe du Québec.



## **TOUS LES PARTICIPANTS POSSÉDANT UNE CEINTURE BLEUE OU PLUS PEUVENT PARTICIPER AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC.**

Au moment présent, Karaté Canada autorise les athlètes de catégorie Cadet et plus à participer au championnat canadien. Ainsi, les athlètes Minimes participent aux sélections qu'à titre participatif et ne pourront faire partie de l'équipe du Québec en vue du Championnat Canadien. De plus, les athlètes invités par Karaté Canada ainsi que les athlètes identifiés de Karaté Québec doivent respecter les règlements de sélection de l'équipe du Québec et **participer à deux des trois épreuves de sélection** de l'équipe du Québec dans leur catégorie. S'ils répondent à ces conditions, ils s'ajouteront aux athlètes ayant obtenu une place sur le contingent de l'équipe.

Karaté Québec se réserve le droit de vérifier l'admissibilité des athlètes s'inscrivant aux épreuves de sélection de l'équipe du Québec.

### 3.2 Athlètes identifiés 2014-2015

Les athlètes identifiés (Relève, Élite, Excellence), sont obligés de participer activement à deux des trois épreuves de sélection de l'équipe du Québec 2014-2015. La participation des athlètes identifiés est nécessaire au maintien de leur statut sauf en ce qui a trait aux exceptions permises aux articles 14 et 16 du présent document.

Si l'athlète identifié ne s'inscrit pas, ou s'inscrit, mais ne participe pas activement aux sélections de l'équipe du Québec 2014-2015, selon les normes établies par l'Association, son statut d'athlète identifié sera révoqué rétroactivement à la dernière compétition approuvée par Karaté Québec ou Karaté Canada auquel il est éligible selon les compétitions inscrites au calendrier officiel de Karaté Québec. De plus, suite au Championnat canadien 2014, s'il a obtenu un statut mais qu'il n'a pas participé à d'autres compétitions officielles de Karaté Québec ou de Karaté Canada par la suite, il perdra automatiquement son privilège à détenir ce statut, qui sera révoqué à la date d'entrée en vigueur dudit statut.

Un athlète se présentant à la compétition mais qui déclare forfait par kiken, non attribuable à une blessure subie lors de ladite compétition, est considéré ne pas avoir participé activement.

### 3.3 Athlètes identifiés 2015-2016

À compter de la saison 2015-2016, les athlètes identifiés devront maintenir, minimalement, un pourcentage de participation active aux compétitions et événements reconnus par Karaté Québec. Ainsi, l'athlète devra conserver, au minimum, une participation égale ou supérieure à 50% des événements auxquels il est éligible, selon le calendrier officiel de Karaté Québec, sur une base semestrielle.

Si l'athlète identifié ne s'inscrit pas, ou s'inscrit, mais ne participe pas activement aux sélections de l'équipe du Québec 2015-2016 selon les normes établies par l'Association, son statut d'athlète identifié sera révoqué rétroactivement à la dernière compétition approuvée par Karaté Québec ou Karaté Canada auquel il est éligible selon les compétitions inscrites au calendrier officiel de Karaté Québec. De plus, dans l'éventualité où il obtiendrait un statut d'athlète identifié pour l'année 2015-2016 suite au Championnat canadien 2015 mais qu'il ne participerait pas à d'autres compétitions officielles de Karaté Québec ou de Karaté Canada par la suite, il perdra automatiquement son éligibilité à détenir ce statut, qui sera révoqué à la date d'entrée en vigueur dudit statut.

### 3.4 Athlètes – programme Sport-Études et Alliance Sport-Études

**Niveau secondaire** - Les athlètes inscrits dans les programmes Sport-Études (incluant les athlètes de niveau Minime (12-13 ans)) ainsi que les athlètes nouvellement inscrits dans un programme existant ou dans un nouveau programme pour l'année scolaire 2014-2015 sont obligés de participer, au moins, à une des trois épreuves de sélection de l'équipe du Québec. Nous encourageons tout de même aux athlètes à participer à toutes les épreuves pour bénéficier au maximum de l'expérience qu'ils peuvent en retirer.



**Niveau collégial et universitaire** - Les athlètes reconnus par le programme Alliance Sport-Études dans leur institution scolaire de l'année 2013-2014 et désirant poursuivre pour l'année scolaire 2014-2015 ainsi que les athlètes nouvellement inscrits dans un programme existant ou dans un nouveau programme pour l'année scolaire 2014-2015, sont obligés de participer au moins, à une des trois épreuves de sélection de l'équipe du Québec.

Si ces athlètes ne participent pas activement aux sélections de l'équipe du Québec, leur statut d'étudiants-athlètes ne sera plus reconnu dans ces programmes.

#### **4. ATHLETES SELECTIONNÉS SUR L'ÉQUIPE DU QUEBEC**

##### 4.1 Nombre d'athlètes par catégorie

Les contingents d'athlètes sélectionnés, pouvant représenter le Québec au Championnat canadien dans chaque catégorie, sont les suivants :

- Kumite individuel : les deux athlètes ayant récolté le plus grand nombre de points par catégorie.
- Kata individuel : les trois athlètes ayant récolté le plus grand nombre de points par catégorie.
- Kata d'équipe : l'équipe ayant récolté le plus grand nombre de points par catégorie.

Suite à sa sélection, si un athlète se désiste d'une catégorie ou est invité au championnat canadien selon les règles de Karaté Canada, l'athlète suivant dans la même catégorie et ayant le plus grand nombre de points se verra offrir la possibilité de combler la place devenue vacante.

Un athlète qui participe en Kata et en Kumite, peut choisir de participer dans une catégorie d'âge en Kata et une autre catégorie d'âge en Kumite, pour lesquels il s'est qualifié, s'il le désire.

##### 4.2 Athlètes invités au championnat canadien selon les règles de Karaté Canada

- Le champion canadien 2014, s'il reste dans la même catégorie en 2015 (âge et poids en Kumite, âge en Kata).
- Tous les athlètes ayant un statut international avec l'équipe canadienne, au moment de la sélection de l'équipe du Québec, s'ils restent dans la même catégorie.
- Tout autre athlète selon les critères établis par Karaté Canada.

Une liste des athlètes invités sera fournie par Karaté Canada en septembre 2014 puis sera mise à jour au plus tard en janvier 2015.

##### 4.3 Catégories Cadet et Junior

Un athlète participant aux deux catégories, Cadet et Junior, lors des épreuves de sélection et qui obtient un classement répondant aux critères de la section 4.1 (Nombre d'athlètes par catégorie), ne pourra être sélectionné que dans une seule des deux catégories pour le championnat canadien 2015. L'objectif de cette règle est de permettre au plus grand nombre d'athlètes de ces catégories d'âge de prendre part au championnat canadien afin de favoriser leur développement vers l'excellence.

##### 4.31 Dérogation – catégories Cadet et Junior

Une dérogation à cette règle peut s'appliquer selon les cas ci-dessous :

##### Cas #1 : Championnat canadien 2014 ou statut international de Karaté Canada

Un athlète Cadet ou Junior détenant un statut international, ou le statut de champion canadien dans l'une de ces catégories (voir section 4.2 : Athlètes invités au championnat canadien selon les règles de Karaté Canada), qui serait sélectionné dans une catégorie différente pourrait participer dans les deux catégories en question. Ainsi, à titre d'exemple, un athlète consacré champion national Cadet pourrait être membre de l'équipe dans la catégorie Cadet, grâce à son statut de champion canadien ainsi que dans la catégorie Junior en autant qu'il respecte les exigences de sélection.





## Cas #2 : Athlète pouvant être surclassé U21 et/ou Senior

Un athlète ayant l'âge requis pour participer dans la catégorie U21 et/ou Senior pourra également participer dans la catégorie Junior, s'il le désire en autant qu'il respecte les exigences de sélection (voir section 6).

### 4.4 Épreuve de kata en équipe

Puisqu'une seule équipe en kata par catégorie peut être admise au Championnat Canadien, une équipe ayant un statut National ou International n'est pas automatiquement sélectionnée, elle doit se classer annuellement.

### 4.5 Laissez-passers (wild cards)

Lors du Championnat canadien 2014, Karaté Canada a octroyé un certain nombre de laissez-passer aux équipes provinciales en fonction du nombre d'athlètes de leur délégation. Ne sachant pas si ce programme sera renouvelé en 2015, nous vous tiendrons au courant aussitôt que Karaté Canada nous transmettra de plus amples informations à ce sujet.

## 5. CATEGORIES D'ÂGE ET ÉPREUVES

Les catégories d'âges des athlètes éligibles pour chacune des épreuves de sélection de l'équipe du Québec se détaillent comme suit :

Épreuve	Minime	Cadet	Junior	U21	Sénior
Kumite	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	18-20 ans	18 ans et plus
Kata	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	18-20 ans	16 ans et plus
Kata équipe	N/A	14-17 ans		18-20 ans	16 ans et plus

### Catégorie Minime

Les athlètes participant à la catégorie Minime doivent être âgés de 12 ou 13 ans, au plus tard, à la date de la 3<sup>e</sup> épreuve de sélection, soit le 30 novembre 2014.

Un athlète de 13 ans, admissible à la catégorie Cadet (14-15 ans) et faisant le choix de participer dans la catégorie Cadet ne pourra participer également dans la catégorie Minime lors d'une même épreuve de sélection.

## 6. SUR-CLASSEMENT DE CATEGORIE D'AGE

Le sur-classement de catégorie pour un athlète est la possibilité pour celui-ci de s'inscrire dans la catégorie d'âge supérieure à sa catégorie d'âge naturelle.

Karaté Canada établit les règlements du sur-classement pour la participation au Championnat canadien.

Karaté Québec appliquera les mêmes règles de sur-classement et permettra à un athlète le sur-classement en autant qu'il respecte le règlement de Karaté Canada.

Afin de connaître son éligibilité à s'inscrire dans la catégorie supérieure à la sienne, les critères suivants doivent s'appliquer :

**L'athlète doit avoir l'âge de la catégorie à la date du Championnat canadien ou atteindre l'âge de la date du début du championnat panaméricain auquel il aurait droit de participer (Junior ou Senior), selon le cas.**

Les règlements de participation aux événements internationaux exigent qu'un athlète ait l'âge requis de la catégorie à la date du début de cette compétition.





## 7. CATEGORIES DE POIDS

Les catégories de poids pour les épreuves de sélection sont établies par la World Karate Federation (WKF) sauf pour la catégorie Minime (12-13 ans).

La nouvelle édition des règlements de compétition en kata et kumite de la WKF apporte une modification aux catégories de poids pour les divisions U21 (18 à 20 ans), masculin et féminin. Pour les sélections 2014-2015 de Karaté Québec ainsi que pour le championnat canadien 2015, les catégories de poids en vigueur pour les athlètes U21 ont été modifiées afin de correspondre exactement à celles de la catégorie Senior (18 ans et plus) des hommes et des femmes, respectivement (voir le tableau ci-dessous).

### CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS

Athlètes	Minime 12-13 ans	Cadet 14-15 ans	Junior 16-17 ans	U21 18-20 ans	Sénior 18+ ans
<b>Filles / Femmes</b>	- 37 kg - 43 kg + 43 kg	- 47 kg - 54 kg + 54 kg	- 48 kg - 53 kg - 59 kg + 59 kg	- 50 kg - 55 kg - 61 kg - 68 kg + 68 kg	- 50 kg - 55 kg - 61 kg - 68 kg + 68 kg
<b>Garçons / Hommes</b>	- 38 kg - 48 kg + 48 kg	- 52 kg - 57 kg - 63 kg - 70 kg + 70 kg	- 55 kg - 61 kg - 68 kg - 76 kg + 76 kg	- 60 kg - 67 kg - 75 kg - 84 kg + 84 kg	- 60 kg - 67 kg - 75 kg - 84 kg + 84 kg

Suite à ce changement, les athlètes U21 du Québec ayant été champion canadien en 2014 ou ayant un statut international A ou B dans l'une des trois catégories de poids de la catégorie U21, changeront, du même coup, de catégorie de poids à compter de 2014-2015. Toutefois, ce changement de catégorie de poids n'affectera aucunement leur invitation sur l'équipe du Québec (voir section 4.2 : athlètes invités selon les règles de Karaté Canada) pour la sélection 2014-2015 dans leur nouvelle catégorie de poids.

Aussi, pour tous les athlètes de la catégorie U21, ceux-ci pourraient conserver leurs points accumulés lors du championnat panaméricain Cadet-Junior 2014, puisque les catégories de poids sont conformes avec les nouveaux règlements. Toutefois, les points seront considérés seulement si l'athlète s'inscrit dans la même catégorie de poids lors de la sélection 2014-2015 que celle des Championnats panaméricains. À des fins de transition, la catégorie U21 dans laquelle les points de l'athlète ont été accumulés lors de la saison 2013-2014 depuis le championnat canadien, seront ajoutés aux points de la catégorie de poids à laquelle l'athlète s'inscrira lors de sa première participation à une épreuve U21 de la sélection 2014-2015.

La règle énoncée ci-haut servira à effectuer la compilation de ses points pour l'établissement des pointages internationaux de même que pour le score servant au classement pour le statut des athlètes identifiés. Si l'athlète participe dans d'autres catégories de poids de cette catégorie, les points seront compilés distinctement, selon les règles en vigueur.

## 8. PESEE DES ATHLETES

La pesée des athlètes est effectuée à chaque épreuve de sélection. Tous les athlètes participant aux épreuves de kumite, sauf pour ceux de la catégorie Minime, devront se faire peser **avant le début de leur compétition et, au plus tard, avant midi (12h00)**. L'athlète est responsable de se faire peser avant l'appel de sa catégorie sans quoi il se verra refusé son droit de participation.

Lors de la pesée, un écart de plus ou moins 2 kg ( $\pm 2$  kg) sera toléré pour les sélections uniquement. Si l'athlète ne respecte pas le poids et l'écart autorisé de 2 kg, il aura jusqu'au début de l'épreuve de sa catégorie pour atteindre le poids visé. Advenant que son poids ne respecte toujours pas la limite établie, l'athlète ne pourra pas participer dans sa catégorie et



sera transféré dans la bonne catégorie de poids, supérieure ou inférieure suivant le cas, s'il le désire.

Il est de la responsabilité de l'athlète de se peser et de faire un choix réfléchi pour sa catégorie de poids en vue du Championnat canadien 2015, ainsi que les compétitions internationales de l'année, avant d'envoyer son formulaire d'inscription pour les sélections de l'équipe du Québec.

## 9. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Lors des épreuves de kumite dans une catégorie « élite », comme lors des épreuves de sélection de l'équipe du Québec, les exigences en matière de port d'équipement de protection pour les participants sont :

- Des protecteurs de mains de type homologués WKF (1 paire rouge ET 1 paire bleue)
- Des protecteurs de tibia et de pieds de type homologués WKF (1 paire rouge ET 1 paire bleue)
- Un protecteur buccal
- Un plastron de type homologué WKF
- Une coquille protectrice pour les athlètes masculins
- Un protège buste pour les athlètes féminines
- Un karaté-gi respectant les règlements de la WKF

### Points à noter

- Le protecteur facial est obligatoire pour les athlètes de niveau Cadet lors des compétitions régies par la WKF. Cependant, pour le Championnat canadien et pour les épreuves de sélection de l'équipe du Québec, le port du masque facial est facultatif. Si le masque facial est porté, il doit être de type homologué par la WKF.
- Tous les éléments de protection devront être du type homologué par la WKF, ou officiellement homologués par la WKF ou la PKF.
- Les équipements homologués WKF qui ne présentent pas le tampon 2012-2015 seront tout de même autorisés.
- Les lunettes sont interdites. Les lentilles cornéennes souples peuvent être portées, sous la responsabilité du compétiteur.
- Les compétiteurs féminins pourront porter un foulard noir uni de type approuvé par la WKF couvrant leurs cheveux mais ne couvrant pas le cou. Tout autre type de foulard ou couvre-chef sera interdit.

## 10. SYSTEME DE POINTAGE POUR LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

### 10.1 Pointage pour les catégories de 5 participants et plus

Lors des épreuves de sélection, chaque athlète peut accumuler des points en terminant parmi les huit premiers de sa catégorie, en considérant le système de repêchage (voir section 11).

Les points accordés sont les suivants :

Classement provincial	Nombre de points
1 <sup>er</sup>	4
2 <sup>e</sup>	3
3 <sup>e</sup> (2 athlètes)	2
5 <sup>e</sup> (2 athlètes)	1
7 <sup>e</sup> (2 athlètes)	0,5

### 10.2 Pointage pour les catégories en kumite de 3 et 4 participants (tournoi à la ronde)

Dans le cas où une catégorie en kumite regrouperait 3 ou 4 participants, le classement des athlètes se fera suite à un tournoi à la ronde (« round robin »), où tous les athlètes



s'affronteront l'un l'autre. L'historique des victoires, des défaites et des scores de tous les matchs sont conservés pour déterminer le classement final.

Lors d'un tournoi à la ronde, les points accordés sont les suivants :

Classement provincial	Nombre de points
1 <sup>er</sup>	4
2 <sup>e</sup>	3
3 <sup>e</sup>	2
4 <sup>e</sup>	1

### 10.3 Règles spécifiques au tournoi à la ronde (« round robin »)

Les combats ou matchs lors de tournoi à la ronde seront gérés avec les règles de combat équipe de la WKF. Ainsi, un combat qui se termine par un score nul, ne sera pas décidé par « hantei » et le pointage du match sera indiqué tel quel à la feuille de pointage.

Pour un match se terminant par Kiken, Hansoku ou Shikkaku, le pointage de l'athlète ayant reçu la décision (Kiken, Hansoku ou Shikkaku) sera remis à 0 et le score de l'autre athlète indiquera 8 points.

### 10.4 Bris d'égalité pour un tournoi à la ronde (« round robin »)

S'il y a égalité dans le nombre de victoires et défaites à la fin du déroulement d'une catégorie, le bris d'égalité sera déterminé comme suit :

- L'athlète ayant marqué le plus de points au total sera classé en première position ;
- L'athlète ayant marqué le moins de points au total sera classé en dernière position ;
- Si l'égalité persiste à 2 athlètes, un match de bris de bris d'égalité aura lieu entre les deux athlètes ;
- Si l'égalité persiste à 3 ou 4 athlètes, un autre tournoi à la ronde se tiendra pour départager les athlètes à égalité.

## 11. REPÊCHAGE

Un système de repêchage est utilisé lors des sélections de l'équipe du Québec pour établir le classement final en kata et pour les catégories en kumite de 5 athlètes ou plus. Ainsi :

- Les deux athlètes ayant remporté toutes les rondes dans leur partie respective de la feuille de tirage (partie du haut ou du bas) se rencontreront en finale, se disputant la première et la seconde place.
- Ceux qui ont perdu contre les deux finalistes dans les rondes précédentes s'affronteront ensuite tour à tour contre les athlètes se trouvant dans la même portion du tableau (partie du haut ou du bas) en débutant avec les adversaires ayant perdu le plus tôt dans la catégorie. Les gagnants de ces rondes accéderont aux troisièmes, cinquièmes et septièmes rangs de la catégorie pour cette épreuve.
- Pour la catégorie Minime (12-13 ans), il n'y a pas de repêchage.

(Voir Annexe 2. Repêchage – Exemple)

## 12. POINTAGE POUR LES RÉSULTATS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Tous les athlètes médaillés lors d'événements nationaux et internationaux qui souhaitent être sélectionnés à nouveau sur l'équipe du Québec, et ce, dans la même catégorie, recevront des points qui seront comptabilisés pour leur sélection. Ces points seront accordés de la façon suivante :



- Pour leurs résultats au Championnat canadien :

Classement - championnat canadien	Nombre de points
Or	4
Argent	3
Bronze	2
4 <sup>e</sup> place (kumite seulement)	1

- Pour leurs résultats à la Coupe de l'Amérique du Nord :

Classement - Coupe Amérique du Nord	Nombre de points
Or	6
Argent	5
Bronze	4

- Pour leurs résultats aux Championnats panaméricains Junior et Senior :

Classement - Championnat panaméricain	Nombre de points
Or	8
Argent	7
Bronze	6

- Pour leurs résultats aux Jeux Panaméricains :

Ces points sont valides pour une période de deux ans (24 mois) à compter de la date de la fin des Jeux.

Classement - Jeux panaméricains	Nombre de points
Or	8
Argent	7
Bronze	6

- Pour leurs résultats au Championnat du Monde Cadet-Junior et Senior:

Ces points seront considérés dès la tenue de l'événement et seront valides pour l'année du Championnat en cours et pour l'année suivante (par ex. : le classement obtenu au Championnat du Monde Senior 2014 sera considéré pour les sélections de la saison 2014-2015 et 2015-2016 et, le classement obtenu au Championnat du Monde Junior 2013 sera considéré pour les sélections de la saison 2013-2014 et 2014-2015.

Classement - Championnat du monde	Nombre de points
Or	10
Argent	9
Bronze	8

À noter : Les seuls événements internationaux considérés sont les Championnats panaméricains senior et junior, les Championnats du Monde senior et junior, les Jeux panaméricains et la Coupe de l'Amérique du Nord.

### 13. ÉGALITÉ DES POINTS AU CUMULATIF DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

S'il y a une égalité au cumulatif des points à la fin des 3 épreuves de sélection entre 2 athlètes ou plus, la priorité sera donnée à l'athlète ayant le plus grand nombre de 1<sup>ères</sup> positions. S'il y a toujours égalité, le nombre de 2<sup>es</sup> positions est considéré, et ainsi de suite jusqu'à la 7<sup>e</sup> position, si un nombre suffisant d'athlètes dans la catégorie le permet. Si, malgré tout ce qui précède, une égalité subsistait, on procédera à un match de bris d'égalité arbitré entre les athlètes impliqués dans cette égalité. Il est donc de la responsabilité de l'athlète d'être présent si une telle situation se présente sans quoi l'athlète perdra son match de bris d'égalité par défaut.

Si les deux athlètes sont absents, ils seront éliminés par défaut et l'athlète suivant de la catégorie sera sélectionné sur l'équipe du Québec. Si la catégorie ne compte que 2 athlètes et



que leur match éliminatoire n'a pas d'impact quant aux athlètes sélectionnées de cette catégorie, le match éliminatoire n'aura pas lieu.

#### **14. POLITIQUE D'EXEMPTION DE PARTICIPATION**

Un athlète peut être exempté de participer à une épreuve de sélection de l'équipe du Québec afin d'être présent et actif à un événement national ou international reconnu par Karaté Canada.

L'objet de l'exemption pour une sélection de l'équipe du Québec est d'éviter à un athlète que son classement aux épreuves de sélections de l'équipe du Québec et/ou à titre d'athlète identifié et/ou à titre d'étudiant-athlète (programme sport-études ou Alliance Sport-Études) soit affecté de par son absence à l'épreuve de sélection tout en lui permettant de participer à un événement national ou des compétitions internationales.

##### 14.1 Objectifs de l'exemption

1. Permettre aux athlètes participant aux compétitions internationales reconnues par Karaté Canada de s'absenter lors d'une sélection de l'équipe du Québec afin de participer à un événement national ou international approuvé.
2. Sélectionner les meilleurs athlètes sur l'équipe du Québec en vue du championnat canadien de la saison en cours.

##### Règles d'application

1. Une demande d'exemption pourra être effectuée si l'événement international a lieu jusqu'à deux (2) semaines avant ou après la date d'une épreuve de la sélection. Dans ce cas, l'athlète pourra obtenir des points pour compenser sa participation à cet événement international (voir section 14.3 - Octroi des points);
2. Dans le cas d'un événement national, la date doit coïncider avec celle de la sélection (le délai de deux (2) semaines NE s'applique PAS) ;
3. L'athlète ne peut effectuer plus d'une demande d'exemption lors d'une même saison de compétition à sa participation aux sélections de l'équipe du Québec ;
4. Un événement international ne peut être utilisé pour motiver l'absence d'un athlète qu'à une seule sélection ;
5. L'octroi des points à l'athlète sera effectué selon l'éventualité lui accordant le plus haut score.
6. Le score obtenu pour compenser une exemption d'un événement donné, ne peut être utilisé qu'une seule fois pour un même processus de sélection.

##### 14.2 Événements approuvés

###### **A. Événement national**

Le seul événement national approuvé est un entraînement de l'équipe nationale.

###### **B. Événement international**

Les événements internationaux pour lesquels l'athlète peut être exemptés d'une sélection de l'équipe du Québec sont :

- Championnats du Monde
- Championnats panaméricains
- Jeux panaméricains
- Coupe de l'Amérique du Nord
- Championnat Open de Karaté-1, sanctionné par Karaté Canada

Lors de la participation de l'athlète à une compétition du circuit Karaté-1, sanctionné par Karaté Canada, celui-ci recevra les points suivants selon la performance indiquée ci-dessous :



- Pour leurs résultats à une compétition K-1 sanctionnée par Karaté Canada :

Classement - Compétition K-1	Nombre de points
Or	6
Argent	5
Bronze	4

#### 14.3 Octroi des points

##### A. Événement national

Lorsque l'athlète s'absente pour sa participation à un entraînement de l'équipe nationale, les points octroyés suivent les règles suivantes :

1. Pour une exemption empêchant une participation à la première sélection, l'athlète se verra accorder les points alloués pour ses résultats du championnat canadien 2014 dans l'épreuve (catégorie d'âge ET de poids) lui ayant permis de recevoir une invitation à cet entraînement. Si l'athlète n'est pas dans la même catégorie, il se verra accorder le même nombre de points qu'il aura obtenu lors de la 2<sup>e</sup> sélection.
2. Pour une exemption empêchant sa participation à la 2<sup>e</sup> ou la 3<sup>e</sup> sélection, l'athlète (peu importe la catégorie) se verra octroyé le même nombre de points que ce qu'il aura obtenu lors de la sélection précédente (pointage de la 1<sup>ère</sup> sélection si c'est une absence à la 2<sup>e</sup> sélection ; pointage de la 2<sup>e</sup> sélection si c'est une absence lors de la 3<sup>e</sup> sélection).

##### B. Événement international

L'octroi de points suite à une exemption lors de la participation d'un athlète à un événement international approuvé, s'applique selon les éventualités suivantes :

1. **L'athlète participe à une compétition dans la même épreuve (kumite ou kata), même catégorie d'âge ET même catégorie de poids (pour une épreuve en kumite) que celle à laquelle il est inscrit à la sélection 2014-2015**

Pour la sélection manquée, l'athlète recevra les points suivants :

- le classement à l'événement international (s'il est médaillé), OU
- l'équivalent du pointage pour le classement canadien 2014 obtenu dans cette même catégorie, s'il n'a pas de classement à l'événement international, OU
- les points reçus lors de l'épreuve de sélection précédente sauf pour la première sélection où le score de la deuxième sélection sera appliqué.

2. **L'athlète participe à une compétition dans la même épreuve (kumite ou kata) MAIS PAS dans la même catégorie d'âge OU dans la même catégorie de poids (pour une épreuve en kumite) que celle à laquelle il est inscrit à la sélection 2014-2015**

Pour la sélection manquée, l'athlète recevra les points suivants :

- S'il s'absente de la 1<sup>ère</sup> sélection, son pointage correspondra au score qu'il obtiendra dans la même épreuve, lors de la 2<sup>e</sup> sélection.
- S'il s'absente de la 2<sup>e</sup> sélection, son pointage correspondra au score qu'il obtiendra dans la même épreuve, lors de la 1<sup>ère</sup> sélection.
- S'il s'absente de la 3<sup>e</sup> sélection, son pointage correspondra au score qu'il obtiendra dans la même épreuve, lors de la 2<sup>e</sup> sélection.



### **3. L'athlète participe à une compétition dans une épreuve autre que celle auquel il est inscrit à la sélection 2014-2015**

Pour la sélection manquée, l'athlète recevra les points suivants :

- S'il s'absente de la 1<sup>ère</sup> sélection, son pointage correspondra au score qu'il obtiendra dans la même épreuve, lors de la 2<sup>e</sup> sélection.
- S'il s'absente de la 2<sup>e</sup> sélection, son pointage correspondra au score qu'il obtiendra dans la même épreuve, lors de la 1<sup>ère</sup> sélection.
- S'il s'absente de la 3<sup>e</sup> sélection, son pointage correspondra au score qu'il obtiendra dans la même épreuve, lors de la 2<sup>e</sup> sélection.

### **4. L'athlète participe à une compétition (par ex. : championnat du monde Junior) mais il est inscrit à plus d'une catégorie d'âge aux sélections 2014-2015 l'empêchant ainsi de participer à la catégorie U21 ou Senior.**

Pour la sélection manquée, dans la même catégorie à laquelle il participe à l'événement international, l'athlète recevra les points suivants :

- le classement à l'événement international (s'il est médaillé), OU
- l'équivalent du pointage de son classement canadien 2014 obtenu dans cette même catégorie, s'il n'a pas de classement à l'événement international, OU
- les points reçus lors de l'épreuve de sélection précédente sauf pour la première sélection où le score de la deuxième sélection sera appliqué.

#### **ET**

- l'équivalent du pointage de son classement canadien 2014 obtenu dans la catégorie auquel il n'a pas pu participer parce que l'événement international ne lui en offrait pas l'opportunité, OU
- les points reçus lors de l'épreuve de sélection précédente sauf pour la première sélection où le score de la deuxième sélection sera appliqué.

## **15. PRÉPARATION DES FEUILLES DE TIRAGE ET POSITIONNEMENT DES ATHLÈTES EN TÊTE DE SÉRIE OU QUALIFIÉS**

Tous les éléments suivants sont pris en compte dans le montage des feuilles de tirage.

- Une feuille de tirage est identifiée par la date, l'événement et l'épreuve (kata, kumite), ainsi que les participants (sexe et catégorie de poids pour le combat) qui la composent. Des facteurs additionnels peuvent aussi être pris en compte.
- La première ronde du tableau sera remplie à l'aide de laissez-passer (« bye »), chacun comptant comme un compétiteur. Chaque feuille de tirage devra donc compter quatre (4), huit (8), seize (16) ou trente-deux (32) compétiteurs exactement, incluant les laissez-passer.
- Les athlètes seront placés dans les feuilles de tirage en fonction du pointage qu'ils auront accumulé durant la saison en cours. Les points accumulés sont ceux obtenus lors des sélections provinciales précédentes de la même saison, du Championnat canadien précédent et des championnats internationaux, tel que décrit aux sections 10 et 12.
- La tenue d'un nouveau Championnat annule automatiquement les points accumulés lors du même Championnat de l'année précédente. Par conséquent, les points obtenus lors d'un championnat biennal sont théoriquement valides pour deux ans, sauf exceptions.
- Les feuilles de tirage pour les catégories de kumite composées de 3 ou 4 athlètes, seront préparées sous un format de tournoi à la ronde (round robin).
- Les feuilles de tirage pour les catégories de kata seront préparées, en tout temps, dans un format de duel à élimination simple avec repêchage, peu importe le nombre d'athlètes inscrits.





- La logique entourant la construction des feuilles de tirage veut que les participants comptant des points au classement relatif se rencontrent le plus tard possible dans la feuille de tirage :
  - Le compétiteur comptant le plus de points commencera contre le compétiteur en comptant le moins; ils seront placés dans le haut du tableau.
  - Le deuxième compétiteur comptant le plus de points commencera contre le deuxième compétiteur en comptant le moins; ils seront placés dans le bas du tableau.
  - Le troisième compétiteur comptant le plus de points commencera contre le troisième compétiteur en comptant le moins ; ils seront placés dans le haut de la partie inférieure du tableau.
  - Le quatrième compétiteur comptant le plus de points commencera contre le quatrième compétiteur en comptant le moins ; ils seront placés dans le bas de la moitié supérieure du tableau.
  - La même méthode s'appliquera si la feuille de tirage compte plus de huit participants, tout en prenant soin de s'assurer que la logique est respectée.
- Après avoir tenu compte du classement par points, les athlètes d'un même dojo doivent se rencontrer le plus tard possible dans la feuille de tirage. Ceci signifie que deux athlètes d'un même dojo peuvent se rencontrer en première ronde si leurs points respectifs au classement relatif les y force.
- Les laissez-passer (« bye ») ne sont donnés qu'en première ronde seulement. La deuxième ronde au tableau doit être pleine et contenir le plus petit nombre de 4, 8, 16 ou 32 participants exactement, incluant ceux qui ne pourront pas concourir pour des raisons autres que l'absentéisme (ex. : kikken).
- Les laissez-passer (« bye ») ne sont pas placés au hasard dans la feuille de tirage. Ils sont toujours accordés, en premier, aux athlètes ayant le plus de points au classement relatif.
- Les points considérés pour établir la feuille de tirage d'une catégorie donnée sont uniquement les points obtenus dans cette catégorie (tous championnats confondus et selon la politique de cumul des points de Karaté Québec).
- Les compétiteurs n'ayant pas de points au classement sont par la suite placés au hasard dans la feuille de tirage, en ne tenant compte que du dojo d'appartenance.
- Lorsqu'un ou des athlètes ne se présente pas pour une épreuve de sélections, les feuilles de tirage ne seront pas reproduites et les athlètes absents seront simplement rayés de la feuille de tirage et l'adversaire obtiendra simplement un « bye ».

Voir Annexe 1. Feuille de tirage – Exemple.

## 16. DÉROGATION AUX RÈGLEMENTS

### Définition

Une dérogation est une situation n'apparaissant pas aux présentes règles (Guide des épreuves de sélection de l'équipe du Québec – Cahier des règlements, édition 2014-2015) ou une situation découlant des règles mais dont l'athlète juge ne pouvoir s'y conformer par la présence d'une situation exceptionnelle hors de son contrôle. Les blessures non diagnostiquées, non traitées ou non divulguées dans les plus brefs délais, ne constituent pas une cause de dérogation recevable.

Pour toute demande de dérogation aux règles, l'athlète doit :

- Présenter une demande écrite indiquant les motifs à la Direction de Karaté Québec au plus tard, à la date limite de la période des inscriptions pour l'événement où il souhaite obtenir une dérogation ;
- Y apposer sa signature ainsi que celle de son instructeur-chef ou envoyer par courriel en incluant l'instructeur-chef en copie conforme ;
- Joindre toutes les pièces justificatives, lorsque nécessaire.



Après réception de la demande, le directeur des activités ou le conseil d'administration de Karaté Québec révisera la demande et émettra, dans un délai ne dépassant pas 10 jours, une décision finale. La décision est sans appel.

### **17. NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ**

À compter de la saison 2014-2015, de nouveaux règlements de sécurité pour la pratique du karaté et de ses membres ont été adoptés par Karaté Québec. Il est de la responsabilité des entraîneurs et des athlètes d'en prendre connaissance et de s'assurer de les appliquer selon les exigences établies. Le non-respect des règlements dans le cadre des épreuves de sélection de l'équipe du Québec peut entraîner la disqualification de l'athlète.

### **18. DÉPÔT D'UN PROTÊT**

Les instructeurs doivent se référer à l'article 11 des règlements de la WKF. Notez que pour le dépôt d'un protêt, la somme exigée est de 100\$.



# ANNEXE 1

## Feuille de tirage - Exemple

Nom	Dojo	Points
Anna	Dojo 1	30
Barbara	Dojo 2	25
Emma	Dojo 3	22
Suzie	Dojo 1	16
Élizabeth	Dojo 1	9
Tania	Dojo 3	5
Kathy	Dojo 4	0

R	Anna	1
---	------	---

B	BYE	8
---	-----	---

R	Élizabeth	5
---	-----------	---

B	Suzie	4
---	-------	---

R	Emma	3
---	------	---

B	Tania	6
---	-------	---

R	Kathy	7
---	-------	---

B	Barbara	2
---	---------	---

R		
---	--	--

R		
---	--	--

B		
---	--	--

--

R		
---	--	--

R		
---	--	--

B		
---	--	--

Résultats	
1ère position	
2e position	
3e position	
3e position	



## ANNEXE 2

### Repêchage – Exemple

